



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 26 juin 2023.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	13
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCAION**

20/06/2023

OBJET

Aides vacances.

Acte reçu en préfecture le

10 juillet 2023

Publié en ligne le

11 juillet 2023

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt juin, se sont réunis dans les locaux du Pôle Animation, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Liliane HUBERT, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Delphine PRIEUR, Jean SELIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Alain BOUVIER donne pouvoir à François CARBONELL
Jean-Pierre CHEVALIER donne pouvoir à Paule KLYMKO
Isabelle CLOUCHÉ donne pouvoir à Sylvie CHAUVEL TREPIER
Paule GOUIN donne pouvoir à Sophie THERY
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Delphine PRIEUR
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Alain BOUVIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHE, Paule GOUIN, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU

Absents : Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que des aides vacances ont été accordées par la Commission Restreinte, depuis le 13 avril 2023, pour un montant global de 858 €, soit cinq demandes au total, uniquement sur des aides vacances.

NOM DES ENFANTS	VILLE	LIEU DE SEJOUR	MONTANT SEJOUR	ACCORDEE
Famille N 3 enfants	St Evroult ND du Bois	UNCMT à Thaon	2 466€	ACCORD 312 €
Famille O 1 enfant	L'Aigle	ASSOCIATION Les Camps de Popol	460 €	ACCORD 96 €
Famille P 2 enfants	Gauville	UNCMT Tailleville Thaon	1 597 €	ACCORD 216 €
Famille Q 1 enfant	L'Aigle	UNCMT Tailleville	876 €	ACCORD 108 €
Famille R 1 enfant	Rai	UNCMT Tailleville	876 €	ACCORD 126 €

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20230626-2023-06-26-047-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré :

- **DE DECIDER** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DE DIRE** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le

10 juillet 2023

Publié en ligne le

11 juillet 2023

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



